

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12-04-013

Séance du 4 décembre 2024

Date de convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	A	P. BELAIR
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	L. RAVEROT	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	V. BECQUET
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

**Objet** : FINANCES – Décision modificative n°4

**Rapporteur** : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

La présente décision modificative consiste en des ajustements de dépenses entre chapitres de la section de fonctionnement afin de constituer une provision pour risques.

La comptabilisation des dotations aux provisions repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses de fonctionnement de l'article 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants ».

Ainsi, la décision modificative suivante est proposée à l'assemblée :

Chapitre 65 – article 65733 : - 3 000 €

Chapitre 68 – article 6817 : + 3000 €

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20241204-2024-12-04-013-DE  
Date de réception préfecture : 05/12/2024

	BUDGET 2024	DM 4/2024	BUDGET + DM 4
Chapitre 65 – article 65733	20 000 €	- 3 000 €	17 000 €
Chapitre 68 – article 6817	0 €	+ 3 000 €	3 000 €
total	20 000 €	0 €	20 000 €

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la décision modificative portant sur les virements de crédits selon le tableau présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire

Le secrétaire de séance

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :